REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2015

Par suite d'une convocation en date du 24/03/2015, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de BIGIARINI Gino

Présent(s) : M. BIGIARINI Gino, Maire, Mmes : BIANCHETTI Sylvie, JACQUOT Odile, LAMBERT Peggy, RIBEIRO Pierrette, STOFFEL Camille, MM : BADRE Olivier, DEJARDIN Jean-Michel, DIDIERGEORGE Laurent, LABARRE Pascal, PAPIER Dominique, POIRSON Claude

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BADRE Sylvie à Mme BIANCHETTI Sylvie, DESQUILBET Carmen à Mme LAMBERT Peggy, M. SOMSON Hervé à M. DIDIERGEORGE Laurent,
Absent(s) : M. DUMONT Philippe

Nombres de membres :
- Afférents au Conseil municipal : 16
- En exercice : 12

Date de la convocation : 24/03/2015
Date d'affichage : 24/03/2015

A été nommée secrétaire : Mme STOFFEL Camille

SOMMAIRE

Finances-dépenses liées au carnaval
Finances-achat de 10 interrupteurs
Adjoint technique de 2ème classe non titulaire
Lecture des courriers agent de prévention et de sécurité
Service animation : solution alternative

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité. Il est demandé d'ajouter un point à l'ordre du jour : boucher ambulant le samedi matin.

Finances-dépenses liées au carnaval

réf : 2015-01

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide de prendre en charge toutes les dépenses liées au carnaval.Les dépenses seront imputées sur le chapitre 011 "charges à caractère général" article 6232 "fête et cérémonies" : dépenses liées au carnaval.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Finances-achat de 10 interrupteurs

réf : 2015-02

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge :

-l'achat de 10 interrupteurs (va et vient galion) pour l'école élémentaire pour un montant de 69 € dont 29 € de frais d'envoi à Mme CAMBRON Sandrine 2194 Vieux Chemin de Lille 59270 BAILLEUL.

-d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Général 2015

-d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Adjoint technique de 2ème classe non titulaire

réf : 2015-03

Pour répondre à un besoin exceptionnel à cause d'un nombre important d'absences pour maladie, accident, ayant provoqué également une accumulation de retards, et ceci pour ne pas augmenter la charge de travail du personnel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-De créer un poste occasionnel d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire à compter du 1er avril 2015 d'une durée maximale de 6 mois.

-D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Général 2015.

-D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Lecture des courriers agent de prévention et de sécurité

réf : 2015-04

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par Monsieur Xavier DARCQ au sujet de la constitution de groupe de travail,

"Nous avons été interpellés par Monsieur Xavier DARCQ, ainsi que par la médecine du travail au sujet des problèmes du personnel. Nous proposons au Conseil d'accepter de travailler avec la psychologue de la Médecine du Travail ainsi que de constituer un groupe de travail comme proposé par Monsieur DARCQ et de désigner les membres suivants :

-Hervé SOMSON

-Jean-Michel DEJARDIN

-Peggy LAMBERT

-Pierrette RIBEIRO

-Xavier DARCQ

-Marie-Laure GUGLIELMETTI

A la majorité (pour : 10 contre : 2 abstentions : 3)

Boucher ambulant

réf : 2015-05

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de modifier l'autorisation de Monsieur Bruno PHILIPPOT, boucher ambulant de la manière suivante :
-L'autoriser à venir le mercredi sur le marché.
-L'autoriser à tourner à Linchamps et à La Neuville le samedi
A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 2)

A la demande de Mme Marie-Laure GUGLIELMETTI, et pour la ménager, Monsieur le Maire l'autorise exceptionnellement à ne pas assister à la fin du débat,

Service animation : solution alternative

réf : 2015-06

Le coût annuel des animations étant très élevé, et compte tenu des difficultés budgétaires, la commission des finances, a approuvé la recherche d'une solution alternative à la solution actuelle. Cette décision entraîne la fin des contrats d'animation, à la veille de la date de prise d'effet de la convention avec la Ligue de l'Enseignement, soit le jeudi 7 mai 2015.

Monsieur PARTIGIANOMI, Directeur de la Ligue de l'Enseignement des Ardennes, va présenter ce projet.

Monsieur PARTIGIANOMI prend la parole.

Après cette présentation de la solution alternative,

Le Conseil Municipal décide de déléguer l'organisation et la réalisation des animations à un prestataire en l'occurrence "la ligue de l'enseignement des Ardennes" et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre et d'inscrire au budget les sommes correspondantes.
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Communications diverses :

Olivier BADRE : « pour quelle raison avez-vous tracté pour le binôme PILARDEAU-BONILLO ».

Le Maire répond : « parce que cela m'a semblé la meilleure solution pour notre commune, et que nous les élus, devons agir dans l'intérêt de notre commune ».

Olivier BADRE : « vous avez trahi nos électeurs. Nous sommes sans étiquette ».

Le Maire : « j'ai distribué des tracts, mais je n'ai pas dit aux électeurs pour qui voter »

Olivier BADRE : « Pourquoi avez-vous demandé à des élus de distribuer? »

Le Maire : « pour la raison que je vous ai déjà indiquée»

Dominique PAPIER : « j'ai une demande de prolongation pour le débardage. En effet, des chablis en travers des chemins empêchent le passage du tracteur, pour une part de bois ».

Le Maire : « nous examinerons cela en commission des bois prochainement »,

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 18h51